

2017/172
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 63-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour le parking giratoire de Tragone.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après l'étude d'avant-projet et suite aux réunions avec les services concernés par le développement d'une politique de transports avec une approche multimodale (voitures, vélos, navettes, transport en commun, train), la commune envisage de solliciter un financement pour réaliser un parking qui dessert l'arrêt de Tragone dans le cadre du Contrat plan Etat Région s'inscrivant dans le développement

de l'intermodalité. Sachant que cet arrêt de train dessert l'entrée de la ville, la jonction avec Borgo, le Nebbio et le collège.

Il propose le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT de l'opération	362 000 € HT
- Région 40 %	144 800€ HT
- ETAT 40 %	144 800 € HT
- Participation de la commune 20 %	72 400 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Région et de l'ETAT pour ce projet s'inscrivant dans le contrat plan Etat Région - volet mobilité :
- | | |
|--|--------------|
| - Montant prévisionnel HT de l'opération | 362 000 € HT |
| - Région 40 % | 144 800€ HT |
| - ETAT 40 % | 144 800 € HT |
| - Participation de la commune 20 % | 72 400 € HT |
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
 - Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

PLE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2017/1174
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 64-13-11-17

OBJET : Travaux de voiries suite aux intempéries du 24 novembre 2016.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Préfet de Haute Corse l'informant que les travaux suite aux intempéries du 24 novembre 2016 non pris en compte par la mission interministérielle car non éligibles au règlement du fonds intempéries, pourraient être financés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2017).

Ce financement concerne les opérations suivantes :

Chemin de Puzzacci pour 21 048.12 € HT
Pont de Canale di Melo pour 45 381.60 € HT
Route de Canale di Melo pour 144 223.20 € HT
Route de la plaine pour 70 740 € HT
Et revêtement routier au hameau d'Ortale pour 2 150.55 € HT

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	283 543.47 € HT
DETR 2017 40 %	113 417.38 € HT
Part communale 60 %	170 126.09 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière au service de la Préfecture de Haute Corse

Montant prévisionnel de l'opération	283 543.47 € HT
DETR 2017 40 %	113 417.38 € HT
Part communale 60 %	170 126.09 € HT

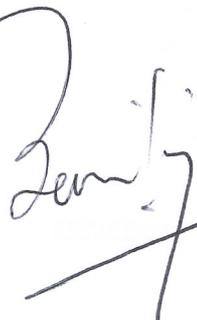
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents.
- Dit que les crédits seront portés au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI




2017/176
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 65-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour la programmation culturelle de la médiathèque « B620 ».

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune souhaite solliciter de la part de la Région et des Affaires Culturelles une dotation financière concernant les actions culturelles qui seront mises en place par la médiathèque de Biguglia par l'équipe de professionnels de l'établissement et par des intervenants.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel de l'opération	14 600 € HT
Région 50 %	7 300 € HT
Part communale 50 %	7 300 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière au service des Affaires Culturelles de la Région ;

Montant prévisionnel de l'opération	14 600 € HT
Région 50 %	7 300 € HT
Part communale 50 %	7 300 € HT

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents.
- Dit que les crédits seront portés au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



2017 / 178
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 66-13-11-17

OBJET : Modification de la régie de recettes pour la médiathèque « B620 ».

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°53-15-09-2017.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la précédente délibération portant création de la régie de recettes pour la médiathèque car elle ne mentionnait pas le montant de cautionnement, le mode d'encaissement ainsi que le siège de la régie.

Vu le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06/12/2017

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à annuler et remplacer la délibération N°53-15-09-2017 portant création d'une régie de recettes pour la gestion de la médiathèque ;
- De fixer les tarifs suivants :

ABONNEMENT ANNUEL		
	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
ADULTE	GRATUIT	10 €
ENFANT (-18 ans)	GRATUIT	GRATUIT
PERSONNE HANDICAPÉE	GRATUIT	GRATUIT
MINIMUM VIEILLESSE	GRATUIT	GRATUIT
DEMANDEUR D'EMPLOI	GRATUIT	GRATUIT

- De fixer son siège à la médiathèque ;
- De fixer les modes de recouvrements suivants :
Versement en numéraires ;
Chèques bancaires et postaux.
- De fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 1 220 € ;
- Dit que le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Borgo Campile le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum et au minimum une fois par trimestre ;
- Dit que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement ;
- Dit que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

- Dit que l'encaissement des recettes de la régie s'effectuera à la médiathèque ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents correspondants.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



**TRÉSORERIE
DE BORGO-CAMPILE**
Centre Commercial Monte Stello
20290 BORGO-REVINCO
Tél. 04 99 38 31 60

2017/181
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 67-13-11-17

OBJET : Horaires et règlement intérieur de la médiathèque.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Médiathèque de la commune de Biguglia va ouvrir ses portes en début d'année civile 2018. Pour ce faire, elle doit se doter d'un règlement intérieur comprenant notamment les horaires d'ouverture et d'accueil du public de la structure. Le-dit règlement intérieur doit être approuvé en conseil municipal.

Le Maire propose au conseil municipal un règlement intérieur. Celui-ci comprend notamment les horaires d'ouverture suivants :

Lundi : fermeture hebdomadaire

Mardi : 14h 19h accueil tout public / 9h 12h puis 14h 16h30 accueil de groupes

Mercredi : 10h 12h30 puis 14h 18h00 accueil tout public / accueil de groupes sur demande(s)

Jeudi : 14h 18h accueil tout public / 9h 12h puis 14h 16h30 accueil de groupes

Vendredi : 14h 18h accueil tout public / 9h 12h puis 14h 16h30 accueil de groupes

Samedi : 10h 12h30 accueil tout public / accueil de groupes sur demande(s)

Dimanche : fermeture hebdomadaire

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord pour faire du règlement présenté le règlement intérieur de la Médiathèque de la commune de Biguglia,
- De donner son accord quant aux horaires d'ouverture et d'accueil du public de la Médiathèque suivants :

Lundi : fermeture hebdomadaire

Mardi : 14h 19h accueil tout public / 9h 12h puis 14h 16h30 accueil de groupes

Mercredi : 10h 12h30 puis 14h 18h00 accueil tout public / accueil de groupes sur demande(s)

Jeudi : 14h 18h accueil tout public / 9h 12h puis 14h 16h30 accueil de groupes

Vendredi : 14h 18h accueil tout public / 9h 12h puis 14h 16h30 accueil de groupes

Samedi : 10h 12h30 accueil tout public / accueil de groupes sur demande(s)

Dimanche : fermeture hebdomadaire

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 68-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour la programmation 2018-2019 de l'espace culturel.

Le Maire expose au conseil municipal que le centre culturel qui a ouvert ses portes il y a deux saisons commence à jouir d'une certaine notoriété en ce qui concerne les spectacles de théâtre et de musique ainsi que les ateliers qui sont en place qui drainent de plus en plus d'abonnés.

A ce titre, et afin de pouvoir continuer et développer encore plus cette action culturelle, il propose de solliciter la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de leur action de soutien au fonctionnement des aides aux lieux de spectacles afin de favoriser la diversité culturelle et la création artistique et développer un programme d'action.

Ces lieux doivent justifier d'au moins 11 représentations professionnelles dans l'année.
A ce titre, il propose de demander une subvention pour la programmation de la saison 2018 en proposant le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT: 100 000 €
- Participation de la CTC : 40 000 €
- Participation de la commune : 60 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré décide :

-de donner son accord pour demander une subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Corse pour la programmation de la saison 2018 selon le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel HT : 100 000 €
- Participation de la CTC : 40 000 €
- Participation de la commune : 60 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette demande.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
Francis
Francis BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 69-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour l'acquisition de matériel scénique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès des services de la Région, un financement pour l'acquisition de matériel scénique (guitares, percussions, vidéos, musique assistée par ordinateur, des équipements de sonorisations et d'enregistrements...).

Ce projet vise à optimiser le matériel scénique de la commune en assurant une programmation artistique professionnelle.

Il propose le plan de financement suivant :

- | | |
|--|--------------|
| - Montant prévisionnel HT de l'opération | 100 000 € HT |
| - Région 50 % | 50 000€ HT |
| - Participation de la commune 50 % | 50 000€ HT |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Région :
- Montant prévisionnel HT de l'opération 100 000 € HT
- Région 50 % 50 000€ HT
- Participation de la commune 50 % 50 000€ HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/187
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 70-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour la manifestation communale « Le Forum des créateurs 2018 ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès des services culturels et du développement du Tourisme de la Région, un financement pour la manifestation communale « Le Forum des créateurs 2018 ».

En effet, cette manifestation s'adressant à la créativité des artisans insulaires est un véritable laboratoire pour faire connaître les différentes spécificités, traditions et terroirs de notre Région.

Cette manifestation, se déroulant sur plusieurs jours, a un impact à la fois local, régional mais surtout touristique en invitant les visiteurs à découvrir la Corse à travers la culture, la peinture, la sculpture, la verrerie mais encore bien d'autres activités.

Ainsi Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- | | |
|---|------------|
| - Montant prévisionnel HT de la manifestation | 8 000 € HT |
| - Région 50 % | 4 000 € HT |
| - Participation de la commune 50 % | 4 000 € HT |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Région :
- Montant prévisionnel HT de la manifestation 8 000 € HT
- Région 50 % 4 000 € HT
- Participation de la commune 50 % 4 000 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 71-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour la manifestation communale « Le Forum des associations 2018 ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès des services des Sports de la Région, un financement pour la manifestation communale « Le Forum des associations 2018 ».

En effet, cette manifestation permet de promouvoir et de faire connaître les différentes activités à vocation sportive, culturelle et sociale proposées par les associations de la commune.

Cette manifestation, se déroulant sur plusieurs jours, offre aux associations de la commune la possibilité d'informer la population sur leur pratique, d'exposer leur spécificité à travers des démonstrations et diverses animations.

Elle permet de sensibiliser petits et grands aux bienfaits de tisser des liens grâce au milieu associatif mais aussi de la pratique d'une activité physique.

Ainsi Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- | | |
|---|-------------|
| - Montant prévisionnel HT de la manifestation | 16 000 € HT |
| - Région 50 % | 8 000 € HT |
| - Participation de la commune 50 % | 8 000 € HT |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Région :
- | | |
|---|-------------|
| - Montant prévisionnel HT de la manifestation | 16 000 € HT |
| - Région 50 % | 8 000 € HT |
| - Participation de la commune 50 % | 8 000 € HT |
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
 - Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/191
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 72-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour la manifestation communale « Les Médiévales 2018 ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès des services culturels, du Patrimoine et du Tourisme de la Région, un financement pour la manifestation communale « Les Médiévales 2018 ».

En effet, cette manifestation invite le public à remonter le temps au cours d'un fabuleux voyage à travers l'histoire du Moyen-Age.

Elle permet de faire découvrir aux visiteurs l'histoire de la ville, son patrimoine et sa culture à travers différents ateliers, spectacles et animations.

Pour les plus jeunes, c'est une façon ludique d'assimiler cette période historique importante pour la commune de Biguglia.

Il s'agit surtout d'une exposition exceptionnelle pour la Région car cet évènement draine sur plusieurs jours des milliers de visiteurs et offre à la Corse un rayonnement culturel unique avec des retombées économiques importantes pour la microrégion et un éclairage médiatique essentiel pour l'île.

Ainsi Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- | | |
|---|-------------|
| - Montant prévisionnel HT de la manifestation | 74 000 € HT |
| - Région 50 % | 37 000 € HT |
| - Participation de la commune 50 % | 37 000 € HT |

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Région :
- | | |
|---|-------------|
| - Montant prévisionnel HT de la manifestation | 74 000 € HT |
| - Région 50 % | 37 000 € HT |
| - Participation de la commune 50 % | 37 000 € HT |
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
 - Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/193
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 73-13-11-17

OBJET : Recherche de financement pour la célébration des « 600 ans de Vincentello d'Istria ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès des services culturels, du Patrimoine et du Tourisme de la Région, un financement pour la célébration des « 600 ans de Vincentello d'Istria ».

2017/194
S.G.S

En effet, cette manifestation invite le public à fêter les 600 ans de Vincentello d'Istria, vice-roi de Corse qui a été un des personnages les plus marquants de l'histoire de la Corse

Cette manifestation permettra de faire découvrir aux visiteurs l'histoire de la ville, son patrimoine et sa culture à travers cet illustre personnage. Pour les plus jeunes, ce sera une façon ludique d'assimiler cette période historique importante pour la commune de Biguglia.

Cette manifestation favorisera le rayonnement culturel de l'île, assurera la cohésion sociale des territoires et accompagnera la construction de leur identité.

Il s'agit surtout d'une exposition exceptionnelle pour la Région car cet évènement drainera sur plusieurs jours de nombreux visiteurs à travers différentes animations, l'organisation d'un tournoi Médiéval, des conférences sur l'histoire de Vincentello d'Istria, des fresques lumineuses retraçant les épisodes marquants de ce chevalier et pour point d'orgue un feu d'artifice qui viendra clôturer cet évènement.

Cette célébration offrira à la Corse un divertissement unique avec des retombées économiques importantes pour la microrégion et un éclairage médiatique important pour la Région.

Ainsi Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- | | |
|---|--------------|
| - Montant prévisionnel HT de la manifestation | 100 000 € HT |
| - Région 50 % | 50 000 € HT |
| - Participation de la commune 50 % | 50 000 € HT |

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, **DECIDE** :

- De donner son accord pour faire la demande d'aide financière auprès des services de la Région :
- Montant prévisionnel HT de la manifestation 100 000 € HT
- Région 50 % 50 000 € HT
- Participation de la commune 50 % 50 000 € HT
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents concernant cette opération ;
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/195
S.G.S

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 74-13-11-17

OBJET : Tarifs complémentaires pour la location de l'Espace Culturel « Charles ROCCHI ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer différents tarifs concernant les encaissements et les locations de salles concernant l'Espace Culturel « Charles ROCCHI » ainsi que des tarifs complémentaires pour la cafétéria.

En effet, suite à de nombreuses demandes, il convient de délibérer sur différents tarifs qui viendraient enrichir l'offre existante et répondre ainsi au mieux à la demande des utilisateurs en augmentant les recettes de cet équipement communal.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Location de la totalité de l'espace culturel pour quelques heures : 1 200 € avec caution ;
- Location de l'espace cafétéria : 300 € pour 50 personnes avec caution,
Location de l'espace cafétéria : 500 € au-delà de 50 personnes avec caution ;
- Location de l'Open Space (étage/exposition) : 300 € pour 50 personnes avec caution,
Location de l'Open Space (étage/exposition) : 500 € au-delà de 50 personnes avec caution ;
- Location de l'auditorium avec équipement pour 1 heure : 200 € avec caution,
Location de l'auditorium avec équipement à partir de 5 heures : 500 € avec caution,
Location de l'auditorium sans équipement pour 1 heure : 100 € avec caution ;
- Location de salle pour 1 heure : 80 € avec caution ;
- Tarifs cafétéria :
La bouteille de vin : 14 €,
Le verre de vin : 4 €,
La bière : 3,50 €.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De donner son accord sur les tarifs et présentés ci-dessus ;
- Dit que ces tarifs seront affichés à l'Espace Culturel « Charles ROCCHI » et transmis à la trésorerie de Borgo par le régisseur ;
- Dit que les crédits seront portés au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 75-13-11-17

OBJET : Echanges des livres avec les autres médiathèques du Département.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Médiathèque de la commune de Biguglia va ouvrir ses portes en début d'année civile 2018.

Il serait souhaitable pour cette future Médiathèque de s'inscrire dans un programme de collaboration avec les autres médiathèques communales de la région et notamment de

2017/198
S.G.S

pouvoir échanger des livres afin d'enrichir son offre et de permettre d'enrichir en même temps celles des autres médiathèques.

Ainsi, le Maire propose d'inscrire la Médiathèque de la commune dans un programme dit « Echange de livres ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De demander à conventionner avec la CTC et la future collectivité unique ;
- De donner son accord pour que la Médiathèque de la commune s'inscrive dans l'opération « Echanges de livres » afin de pouvoir échanger les collections de livres ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 76-13-11-17

OBJET : Location des structures communales - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°33-07-04-17 RECONVERSION ET LOCATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE CAMPO VALLONE - MODIFIE LA DELIBERATION N°07-20-01-17 LOCATION DES STRUCTURES COMMUNALES.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer des tarifs pour les associations sportives de la commune qui souhaiteraient utiliser l'ancienne école de Campo Vallone.

En effet, à titre provisoire ces tarifs viendraient compléter l'offre existante qui est destinée à louer de manière pérenne la structure.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose le retrait de la délibération n° 33-07-04-17 et de modifier la délibération n° 07-20-01-17 en les remplaçant par le tableau suivant :

STRUCTURES COMMUNALES	TARIF	CAUTION
HIPPODROME	1 500 € / jour	3 000 €
STADE TAMBURINI TUFF	500 € / jour	2 000 €
SALLE ST EXUPERY		
Particulier	350 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
SALLE POLYVALENTE		
Particulier	150 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
ANCIENNE ECOLE VILLAGE		
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
ANCIENNE ECOLE DE CAMPO VALLONE		
Particulier		
Une partie des bâtiments	150 € / jour	500 €
La totalité de la structure	500 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	150 € / mois	500 €
SALLE TAMBURINI		
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
COMPLEXE STADE PAUL TAMBURINI		
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	50 € / an	1000 €
+ de 4 heures / semaine	150 € / an	1000 €
SALLE DES FETES DINELLI		
Résident	800 € / jour	3 000 €
Non résident	1 100 € / jour	3 000 €
Association commune	400 € / jour	3 000 €
Association hors commune	600 € / jour	3 000 €
Association but lucratif	1 200 € / jour	3 000 €
Soirée Saint Sylvestre	2 500 € / jour	5 000 €

2017/201
S.G.S

MARCHE COUVERT		
Groupement commerçants (marché)	760 € / jour	
Vide dressing / Vide Grenier	300 € / jour	
Marche de Noël	60 € / stand	

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- De modifier la délibération n° 07-20-01-17 concernant la mise à jour du tableau des locations des structures communales ;
- De retirer la délibération n° 33-07-04-17 concernant la reconversion et la location de l'ancienne école de Campo Vallone ;
- Dit que la délibération 73-13-11-17 annule la délibération n° 33-07-04-17 et modifie la délibération n° 07-20-01-17 ;
- D'appliquer le tableau des tarifs suivants :

STRUCTURES COMMUNALES	TARIF	CAUTION
HIPPODROME	1 500 € / jour	3 000 €
STADE TAMBURINI TUFF	500 € / jour	2 000 €
SALLE ST EXUPERY		
Particulier	350 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
SALLE POLYVALENTE		
Particulier	150 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
ANCIENNE ECOLE VILLAGE		
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
ANCIENNE ECOLE DE CAMPO VALLONE		
Particulier		
Une partie des bâtiments	150 € / jour	500 €
La totalité de la structure	500 € / jour	1 500 €
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	150 € / mois	500 €
SALLE TAMBURINI		
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	60 € / an	500 €
+ de 4 heures / semaine	120 € / an	500 €
COMPLEXE STADE PAUL TAMBURINI		
Associations		
De 1 heure à 4 heures / semaine	50 € / an	1000 €

2017/202
S.G.S

+ de 4 heures / semaine	150 € / an	1000 €
SALLE DES FETES DINELLI		
Résident	800 € / jour	3 000 €
Non résident	1 100 € / jour	3 000 €
Association commune	400 € / jour	3 000 €
Association hors commune	600 € / jour	3 000 €
Association but lucratif	1 200 € / jour	3 000 €
Soirée Saint Sylvestre	2 500 € / jour	5 000 €
MARCHE COUVERT		
Groupement commerçants (marché)	760 € / jour	
Vide dressing / Vide Grenier	300 € / jour	
Marche de Noël	60 € / stand	

- De donner son accord pour appliquer les tarifs et cautions à date de prise d'effet immédiat ;
- Dit que les crédits seront versés au Budget Primitif 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué
François BERNARDINI



2017/203
S.G.S

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 77-13-11-17

OBJET : Ester en justice. Affaire juridique Commune de Biguglia / STC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune, de son Maire, des élus et des personnels dans l'affaire juridique intentée contre le Syndicat des Travailleurs Corses qui a porté atteinte à son intégrité.

Vu les articles L 2121-22, L 2122-23, L 2132-1, L 2132-7, L 2132-3, L 2123-34 du CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 04 2014,

Considérant qu'il importe de l'autoriser à exercer au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées par elle, en toutes les matières relevant de l'exercice des compétences municipales, devant tous les types et tous les degrés de juridictions administratives ou judiciaires, sachant qu'il sera rendu compte à la plus proche réunion du conseil.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'apporter son entier soutien au Maire, aux élus et aux personnels dans le contentieux qui l'oppose au STC après les atteintes publiques dont ils ont été l'objet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint en son absence à défendre en justice leurs intérêts et à signer tous les documents correspondants pour accorder sa protection aux élus et personnels pour tout le contentieux correspondant ;
- De prendre à sa charge tous frais afférents ;
- D'autoriser le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous les documents ;
- Dit que les crédits seront portés au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI



COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	16	21

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Dr Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Maire de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 7 novembre 2017

Secrétaire de séance : POLINI Marie Jeanne

Présents : GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, NANNINI Marie Hélène, PERETTI Ange Paul, BERNARDINI François, POLINI Marie Jeanne, AGOSTINI Antoine, CHINESI Karine, DEMASI Sauveur, GIUDICELLI Valérie, RONCHI Fabrice, SOUQUE Nicole, GHIPPONI Marie Thérèse, MORICE Nathalie, MANFREDI Michel, VESPERINI Stéphane, ANDREOLI Marie-Ange.

Absents excusés : SCAILLIEREZ Audrey (pouvoir à NANNINI Marie-Hélène), RAGAS Antoine (pouvoir à BERNARDINI François), CRUCIANI Christelle (pouvoir à ANDREOLI Marie-Ange), TERUEL Joëlle (pouvoir à CHINESI Karine), LEONELLI François (pouvoir à VESPERINI Stéphane).

Absents : GIGON Patrick, ALBERTINI Antoinette, CAPPELLARO Jérôme, RAO Frédéric, GANDOLFI-SCHEIT Joseph Henri, GANDOLFI Anthony, GAROBY Sinucellu, TOTH Pascale.

Délibération N° 78-13-11-17

OBJET : Ester en justice. Affaire juridique commune de Biguglia - M. André SINONCELLI.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune, de son Maire, des élus et des personnels dans l'affaire juridique intentée contre Monsieur André SINONCELLI qui a porté atteinte à son intégrité.

Vu les articles L 2121-22, L 2122-23, L 2132-1, L 2132-7, L 2132-3, L 2123-34 du CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 04 2014,

Considérant qu'il importe de l'autoriser à exercer au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées par elle, en toutes les matières relevant de l'exercice des compétences municipales, devant tous les types et tous les degrés de juridictions administratives ou judiciaires, sachant qu'il sera rendu compte à la plus proche réunion du conseil.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'apporter son entier soutien au Maire, aux élus et aux personnels dans le contentieux qui l'oppose à Monsieur André SINONCELLI après les atteintes publiques dont ils ont été l'objet à travers les réseaux sociaux et un affichage sauvage sur la commune et même les communes voisines qui a entaché l'image de marque de la commune et a eu des impacts sur l'environnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint en son absence à défendre en justice leurs intérêts et à signer tous les documents correspondants pour accorder sa protection aux élus et personnels pour tout le contentieux correspondant ;
- De prendre à sa charge tous frais afférents ;
- D'autoriser le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous les documents ;
- Dit que les crédits seront portés au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

P/LE MAIRE
L'Adjoint Délégué

François BERNARDINI

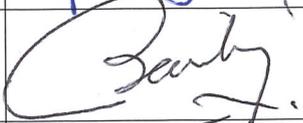
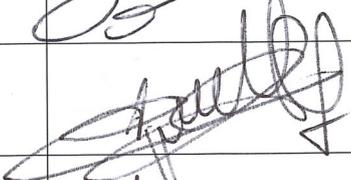
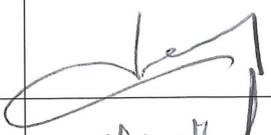
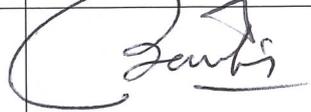


2017/207
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2017		
N°ACTE	INTITULÉ DE L'ACTE	PAGE
63-13-11-17	Recherche de financement pour le parking giratoire de Tragone	2017/172 2017/173
64-13-11-17	Travaux de voiries suite aux intempéries du 24 novembre 2016	2017/174 2017/175
65-13-11-17	Recherche de financement pour la programmation culturelle de la médiathèque	2017/176 2017/177
66-13-11-17	Modification régie de recettes de la médiathèque	2017/178 2017/179 2017/180
67-13-11-17	Horaires et règlement intérieur de la médiathèque	2017/181 2017/182
68-13-11-17	Recherche de financement pour la programmation 2018-2019 de l'espace culturel	2017/183 2017/184
69-13-11-17	Recherche de financement pour l'acquisition de matériel scénique	2017/185 2017/186
70-13-11-17	Recherche de financement pour la manifestation communale « Le Forum des créateurs 2018 »	2017/187 2017/188
71-13-11-17	Recherche de financement pour la manifestation communale « Le Forum des associations 2018 »	2017/189 2017/190
72-13-11-17	Recherche de financement pour la manifestation communale « Les Médiévales 2018 »	2017/191 2017/192
73-13-11-17	Recherche de financement pour la célébration des « 600 ans de Vincentello d'Istria »	2017/193 2017/194
74-13-11-17	Tarifs complémentaires pour la location de l'Espace Culturel Charles ROCCHI	2017/195 2017/196
75-13-11-17	Echanges des livres avec les autres médiathèques du Département	2017/197 2017/198
76-13-11-17	Location des structures communales - Rajout des tarifs de l'ancienne école de Campo Vallone	2017/199 2017/200 2017/201 2017/202
77-13-11-17	Ester en justice. Affaire juridique commune de Biguglia - STC	2017/203 2017/204
78-13-11-17	Ester en justice. Affaire juridique commune de Biguglia - M. André SINONCELLI	2017/205 2017/206

2017/208
S.G.S

LISTE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

NOM PRENOMS	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	EMARGEMENTS
GANDOLFI-SCHEIT SAUVEUR	X			
NANNINI MARIE HELENE	X			
PERETTI ANGE PAUL	X			
BERNARDINI FRANCOIS	X			
POLINI MARIE JEANNE	X			
AGOSTINI ANTOINE	X			
CHINESI KARINE	X			
DEMASI SAUVEUR	X			
SCAILLIEREZ AUDREY			NANNINI MARIE HELENE	
RAGAS ANTOINE			BERNARDINI FRANCOIS	
GIUDICELLI VALERIE	X			
GIGON PATRICK		X		
ALBERTINI ANTOINETTE		X		

RONCHI FABRICE	X			<i>Mari</i>
CRUCIANI CHRISTELLE			ANDREOLI MARIE-ANGE	
CAPPELLARO JEROME		X		
SOUQUE NICOLE	X			<i>Souque</i>
RAO FREDERIC		X		
GHIPIONI MARIE THERESE	X			<i>Ghipioni</i>
GANDOLFI-SCHEIT JOSEPH-HENRI		X		
MORICE NATHALIE	X			
MANFREDI MICHEL	X			<i>Manfredi</i>
TERUEL JOELLE			CHINESI KARINE	<i>Teruel</i>
GANDOLFI ANTHONY		X		
VESPERINI STEPHANE	X			<i>Vesperini</i>
LEONELLI FRANCOIS			VESPERINI STEPHANE	<i>Vesperini</i>
GAROBY SINUCELLU		X		
TOTH PASCALE		X		
ANDREOLI MARIE-ANGE	X			